

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## · SUISSE ·

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 18.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèque postaux	IV b 426	

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:  
suisses 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre,  
étrangères 20 centimes le millimètre.  
Les annonces se paient d'avance.

### Le commerce extérieur de la Suisse en juin 1934

#### I. En général.

D'après les données fournies par la Direction générale des douanes, nos échanges commerciaux avec l'étranger quant à leur valeur, ont diminué de mai à juin, au total de 0,3 millions de fr. reculant ainsi à 187,5 millions de fr. Les exportations accusent 66,9 millions de fr., soit 1,8 millions de fr. de moins qu'en mai (comparativement à juin 1933: — 1,5 millions de fr.). Les importations s'élèvent à 120,6 millions de fr. en progression de 1,3 millions de fr. par rapport au mois précédent (en comparaison de juin 1933: — 16,6 millions de fr.).

L'augmentation du solde passif de notre balance commerciale, par rapport à mai, provient par parts presque égales des importations et des exportations.

Si le principe « do ut des » (donner pour recevoir, ou transposé sur les plans des échanges commerciaux: « achète à qui tu vends ») n'était pas déterminant au premier chef, et si nos achats, à l'étranger par exemple, n'étaient conditionnés que par la nécessité ou la superfluité de ces opérations, il est hors de doute que le bilan commercial pourrait être influencé du côté des importations.

Lorsqu'on établit une comparaison entre les résultats du premier semestre 1934 et ceux de la période correspondante de 1933, il appert que les importations, en régression de 58,0 millions de fr., ont fléchi à 712,7 millions de fr. et que les exportations tombées à 405,0 millions de fr., soldent par une moins-value de 11,1 millions de fr. Il s'ensuit que le solde en faveur de l'étranger s'élève à 307,7 millions de fr. contre 354,6 millions de fr., pour la période correspondante de 1933.

#### II. Exportations.

L'exportation des principales industries se chiffre comme suit: (valeur en millions de fr.)

	Juin 1933	Mai 1934	Juin 1934
Industrie textile	16.9	17.4	14.8
Industrie métallurgique	17.4	18.5	20.3
Industrie chimique	11.3	9.8	10.0
Industrie des denrées alimentaires	5.2	3.6	4.0
Industrie des tresses de paille pour chapeaux	0.5	1.5	0.6
Industrie des chaussures	0.9	1.3	0.8

Ajoutons que l'importance de ce trafic dépend non seulement de la volonté des exportateurs, mais encore et surtout de la volonté d'achat et de la capacité d'absorption de nos débouchés.

Parmi les industries des moyens de production et dans le cadre des branches caractérisées par des mouvements rythmiques libres, ce sont les machines qui accusent le plus fort gain d'exportation. Les oscillations des exportations d'aluminium pur proviennent le plus souvent des conditions de livraison.

Si l'on examine les diverses positions faites parmi les exportations d'importance secondaire, il appert que les déficits sont rares et que les tendances de stabilisation et d'amélioration dominent nettement.

#### III. Importations.

Sur la base des chiffres absolu, le volume de nos importations a augmenté de 1,4 millions de fr., par rapport à mai. Tous les groupes principaux de marchandises participent aux modifications actuelles dans la structure de nos importations. L'augmentation quantitative de l'importation totale, comparativement à mai, a été déterminée dans le groupe des denrées alimentaires essentiellement par l'avance du froment, dans celui des carburants par la progression du charbon.

L'importance des importations de matières premières nécessaires à l'industrie s'établit comme suit:

	Juin 1933	Mai 1934	Juin 1934
	(en millions de francs)		
Matières textiles	5.8	6.4	5.4
Matières premières métalliques	4.2	4.—	3.1
Autres matières pour l'industrie	14.3	7.3	8.25

#### IV. Horlogerie.

Le dernier rapport annuel de la Chambre Suisse de l'Horlogerie faisait ressortir comme événement plutôt réjouissant, l'augmentation continue, depuis un certain temps, de l'exportation des produits horlogers; heureux indice qui semblait indiquer qu'on avait atteint le fond de la dépression économique.

Le résultat de l'exportation de juin dernier ne fait que confirmer cette appréciation; alors que presque toutes les autres industries annoncent en général une diminution appréciable, l'industrie horlogère, en revanche, enregistre une nouvelle avance, dont il est facile de se rendre compte en étudiant le tableau publié dans le dernier numéro du journal.

L'exportation horlogère passe, en effet, de 825 mille pièces pour 6,6 millions de francs en juin 1933 à 1,1 millions de pièces pour 8,7 millions de francs en juin 1934. Augmentation, 275,000 pièces, soit le 33 1/3 %, et 2,1 millions de francs, soit le 31,8 %.

Ainsi le nombre de pièces en mouvements, boîtes de montres et montres est de 5,618,000 pour une valeur de 37 millions de francs, alors que pendant le premier semestre 1933, le nombre de pièces était de 4,587,000 pour une valeur de 31 millions. Augmentation 1,031,000 pièces, soit le 23,3 % pour une valeur de 6 millions de francs, soit le 20 %.

L'importance de l'exportation des pendules, horloges, réveils, autres pièces détachées et ébauches est de 644 quintaux pour une valeur de 6 1/2 millions de francs, contre 656 quintaux pour une valeur de 5,763,000 francs. Il y a donc une diminution de poids de 12 quintaux et une augmentation de valeur de fr. 784,000.

(Voir suite page 224.)

### Exportation de pièces détachées de montres; droit de statistique

La circulaire No. 210.1.4.24 du 19 décembre 1933 de la Direction générale des douanes prescrit d'établir, pour les envois contenant des montres ou d'autres articles et des pièces détachées de montres des positions 930-a-c, 931 et 934-a-c, deux déclarations de sortie distinctes, savoir l'une sur la formule 19 H pour les pièces détachées de montres et l'autre sur la formule 19 ou 20 pour les montres ou les autres articles. Suivant la même circulaire, les timbres-poste destinés à couvrir le droit de statistique doivent être collés sur les deux formules.

En modification partielle de ladite circulaire, la direction générale des douanes a décidé que pour les envois mixtes pour lesquels, selon les prescriptions, deux déclarations doivent être établies, il y a lieu, à partir du 1er juillet 1934, d'acquitter le droit de statistique une fois seulement, et cela sur la formule de déclaration N°. 19 H. Sur la déclaration No 19 ou 20, par contre, l'expéditeur devra relever par une mention appropriée dans « l'espace destiné aux timbres-poste servant au paiement du droit de statistique » que les timbres-poste sont collés sur la formule N°. 19 H.

### La montre suisse à l'étranger

En vue de développer d'une façon rationnelle et scientifique le chronométrage sportif, le Comité olympique italien a organisé récemment dans les bureaux de la Foire de Milan, une exposition spéciale à laquelle la maison Ulysse Nardin S. A. du Locle fut invitée à participer par les Autorités italiennes. Sa vitrine, contenant une série de chronographes-compteurs et rattrapantes, du plus simple au plus compliqué, fut fort remarquée et obtint un grand succès qui favorisera certainement le bon renom des produits suisses à l'étranger.

### Prescriptions étrangères en matière de devises

(Des Informations Économiques, OSEC, Lausanne)

#### Allemagne.

Jusqu'à la conclusion du nouvel accord, les dispositions de l'arrangement germano-suisse de novembre 1932 restent valables pour le paiement des marchandises suisses, ainsi que pour le paiement de matières premières non suisses exportées jusqu'au 20 juin en Allemagne par des maisons suisses (pour autant que ces matières premières ne sont pas soumises à des prescriptions spéciales). Selon les prescriptions allemandes, les offices de devises doivent accorder sans autre autorisation de versement sur le « compte spécial » pour toutes les marchandises qui ne peuvent pas être considérées comme matières premières et pour les matières premières dont il n'est pas possible de déterminer sans hésitation l'origine non suisse. Pour tenir compte du règlement définitif prévu, il est recommandé pour de nouvelles livraisons d'inscrire sur la facture une déclaration signée selon laquelle il s'agit de marchandises suisses ou de marchandises ayant subi en Suisse une transformation importante.

Il est intéressant de relever que les montants de devises demandés en juin sur la base d'autorisations générales ou spéciales et qui n'avaient pu être accordés par suite du manque de devises disponibles sont

considérés comme échus, c'est-à-dire que de nouvelles demandes doivent être adressées sur la base des autorisations de juillet.

En ce qui concerne l'importation en Suisse et afin d'éviter des malentendus, la division du commerce communique ce qui suit:

1. Le trafic libre des paiements avec l'Allemagne n'est limité jusqu'à nouvel ordre qu'en ce qui concerne les marchandises importées d'Allemagne sur la base d'un permis d'importation. Le paiement des marchandises allemandes dont l'importation ne dépend pas d'une autorisation est libre ainsi que les paiements d'autre nature, en Allemagne.

2. Les marchandises importées d'Allemagne sur la base d'un permis d'importation, ne sont momentanément pas payées à la Banque nationale suisse, mais le prix d'achat doit être mis à sa disposition. Le Conseil fédéral déterminera à quel moment ces montants devront être transférés à la Banque nationale.

3. En dérogation aux principes énumérés plus haut, le destinataire de marchandises allemandes envoyées contre remboursement par chemin de fer ou par la poste ne devra en verser le montant que si l'importation des marchandises est soumise à une autorisation et si le destinataire signe une déclaration permettant de retenir le paiement.

### Argentine.

Pour éviter tout malentendu, il nous paraît utile de préciser ce qui suit en ce qui concerne l'accord de devises argentin-suisse du 18 mai:

Cet accord, on le sait, s'applique aussi à toutes les créances gelées, constituées du 1er février 1933 jusqu'à la conclusion de l'accord. Ces créances peuvent provenir, soit de l'exportation de marchandises suisses, soit de l'exportation de Suisse de marchandises étrangères. Dans ce dernier cas toutefois, il faut que ces marchandises aient été expédiées de Suisse même et non directement d'un tiers pays. Pour les exportations courantes, par contre, l'accord s'applique seulement aux marchandises d'origine suisse ou qui ont subi en Suisse une transformation importante.

Quant aux créances antérieures au 1er février 1933, il n'a malheureusement pas été possible de trouver une solution et le seul règlement possible pour le moment est le transfert au cours des devises libres.

### Espagne.

Il n'y a aucun rapport entre le registre des importateurs et le registre des importations. Alors que le premier a été créé pour les conditions de contingentement, le second permet simplement aux autorités de se rendre compte des besoins en devises créées par l'importation.

### Guinée espagnole.

La Centrale des devises de la Guinée espagnole, pays pour lequel les prescriptions espagnoles pour les devises sont, en règle générale, en vigueur, autorise actuellement le transfert de grosses sommes en devises, lorsqu'il peut être prouvé qu'il s'agit du paiement d'importations nécessaires.

### Honduras britannique.

La Commission de contrôle des devises peut limiter ou interdire le commerce en devises de toutes catégories. Elle réservera une partie des devises disponibles pour les besoins de l'Etat. Aucun achat ou vente de devises ne peut être effectué sans autorisation préalable de la Commission de contrôle (qui fixe périodiquement les cours), pour autant qu'il n'est pas effectué par une banque. L'exportation de l'or, sans autorisation spéciale, est interdite. Les demandes de devises sont à adresser à la Commission de contrôle sur un formulaire spécial, soit directement, soit par l'entremise d'une banque. Les importateurs ne peuvent obtenir d'autorisation préalable pour les devises que s'ils s'engagent à effectuer l'importation dans les délais fixés par la Commission. Les banques peuvent faire librement le commerce des devises ne provenant pas d'exportation, à des cours déterminés, mais doivent remettre à la Commission de contrôle un rapport journalier sur ce commerce. Les autres possesseurs de ces devises sont tenus de les offrir aux banques.

Le paiement des importations par virements de comptes est autorisé sous certaines conditions. Pour le paiement de petits envois postaux, les banques peuvent remettre des devises jusqu'à concurrence de la valeur de 15 dollars, à conditions qu'elles soient à l'ordre de l'expéditeur de la marchandise.

### Lettonie.

La Banque de Lettonie mettra à la disposition de la Commission des devises, pour les trois pro-

chains mois, un contingent de devises de 10 millions de lats, contingent que la commission ne devra pas dépasser. Dans cette limite, elle pourra par contre subvenir aux besoins de l'importation à sa guise et assurer les engagements vis-à-vis de l'étranger.

### Tchécoslovaquie.

La Banque nationale tchécoslovaque qui avait jusqu'à présent exécuté sans frais les répartitions de devises, décompte maintenant une commission de 1/2 0/0.

## Le commerce extérieur de la Suisse en juin 1934

(Suite de la première page.)

Le tableau suivant vous donnera le détail des augmentations et diminutions sur les diverses positions du tarif douanier:

Position	Exportation. — Premier semestre 1934/1933.			Valeur francs Augmentation absolue ou diminution	% Augmentation absolue ou diminution
	Quantité pièces Augmentation absolue ou diminution	%	Total		
931 Mouvements finis de montres	+ 449,346	+ 64.5	+ 3,939,473	+ 68.6	
Boîtes de montres, brutes ou finies:					
en métaux communs	+ 114,687	+ 23.7	+ 96,934	+ 18.5	
en argent	- 3.038	- 26.5	- 14,724	- 27.3	
en plaqué or	- 1,225	- 4.7	- 2,383	- 2	
en or ou platine	+ 591	+ 4.7	+ 45,330	+ 15.8	
935-a Montres de poche, à boîtes métal	+ 111,237	+ 9.1	+ 16,255	+ 0.3	
935-b Montres de poche, argent	+ 471	+ 1.3	+ 36,913	+ 6.5	
935-c Montres de poche, or	- 2,537	- 15.5	- 185,346	- 13.7	
935-d Montres de poche, compliquées	+ 13,615	+ 64.9	+ 125,878	+ 24.5	
936-a Montres-bracelets nickel	+ 391,811	+ 22.4	+ 2,520,238	+ 23	
936-b Montres-bracelets argent	- 33,694	- 45	- 272,854	- 36.8	
936-c Montres-bracelets or	+ 13,441	+ 14.4	+ 369,989	+ 10.4	
936-d Montres-bracelets compliquées	+ 4,709	+ 88.8	+ 65,767	+ 21.8	
936-e Montres-automobiles	- 24,067	- 24.3	- 218,324	- 26.6	
936-e <sup>1</sup> Autres montres, à boîte métal	- 4,913	- 12.8	- 489,056	- 55.2	
936-e <sup>2</sup> Autres montres, à boîte argent	+ 7	+ 5.3	+ 2,233	+ 32.3	
936-e <sup>3</sup> Autres montres, à boîte or	+ 14	+ 175	+ 4,169	+ 130	
	+ 1,030,455	+ 22.5	+ 6,036,027	+ 19.5	
	Quantité q. n.				
925 Parties ébauchées et ébauches de pendules	- 2.90	- 48.3	- 8,715	- 42.1	
926 Parties finies de pendules	- 4.74	- 10.5	- 9,722	- 8.4	
927 Horloges pour édifices	- 17.48	- 87.4	- 9,310	- 83.1	
928 Pendules de cheminée et d'applique	+ 10.30	+ 24.5	+ 68,408	+ 65.1	
929 Réveils	- 17.14	- 47.05	- 27,112	- 40.8	
930 Parties ébauchées et ébauches de montres	- 13.73	- 6	- 509,246	- 44.3	
934 Pièces détachées finies de montres	+ 33.67	+ 12	+ 260,922	+ 6	
	- 12.02	- 1.8	+ 783,717	+ 13.6	
	Total général			+ 6,819,744	+ 18.6

Deux conclusions sont à tirer de l'examen de ce tableau:

La première, c'est que l'augmentation se fait surtout sur les montres métal, c'est-à-dire les montres bon marché, puisqu'elle est de 111,237 pièces, pour les montres de poche, valeur fr. 16,000 et de 391,811 pièces, valeur fr. 2,520,000 pour les montres-bracelets. Il y a recul, en revanche, pour les montres de poche en or, de 2,537 pièces, valeur fr. 185,346 et les montres-bracelets argent de 33,694 pièces, valeur fr. 272,854. Pour les montres automobiles le recul est de 24,067 pièces, valeur fr. 218,324 et les autres montres métal de 4,913 pièces, valeur fr. 489,000. A signaler ici que si cette diminution n'est que de 12.8 % du nombre de pièces, elle est de 55.2 % de la valeur, caractérisant la baisse des prix qui s'est produite dans ces articles.

Il est vrai de dire qu'une augmentation est à signaler pour les montres bracelets or, qui se chiffre par 13,441 pièces, valeur fr. 370,000. Quoiqu'il en soit, l'augmentation très forte du nombre des montres métal ordinaires démontre que le pouvoir d'achat des consommateurs continue à rester à un niveau très bas.

A signaler encore la progression très sensible des mouvements finis, soit une augmentation de 449,346 pièces, valeur fr. 3,939,000. Elle est la preuve du développement continu de la fabrication de la boîte à l'étranger et justifie les craintes manifestées à cet égard par les industriels de la branche et les mesures réclamées par eux.

La deuxième conclusion, c'est que, pour certains articles, une certaine stabilité s'est établie dans les prix de vente. Par exemple pour les mouvements, la comparaison entre l'augmentation du nombre de pièces et la valeur est respectivement de 64.5 et de 68.6 %; pour les montres-bracelets nickel, de 22.4 et 23 %. Il existe aussi des articles où la valeur dépasse même en % le nombre de pièces, ainsi les boîtes de montres en or 4.7 % pour la quantité et 15.8 % comme valeur, et celles en argent respectivement de 1.3 et 6.5 %. En revanche, le contraire se produit entre autres dans les positions

suivantes: Montres de poche en métal: 9.1 et 0.3%; montres de poche compliquées: 64.9 et 24.5 %, et montres-bracelets compliquées: 88.8 et 21.8 %.

C'est donc sur les spécialités que la baisse des prix s'est fait le plus durement sentir.

En comparant les résultats du premier semestre des années 1932 à 1934, pour l'ensemble des produits horlogers, on se rend compte de l'amélioration signalée au début de l'article.

Premier semestre	Pièces	Quintaux	Valeur en 1000 fr.
1932...	3,479,000	655	36,035
1933...	4,587,000	656	36,738
1934...	5,618,000	644	43,558

Ajoutons qu'en 1913 la valeur des exportations était de 80 1/2 millions de francs, en 1921 de 89 millions et en 1922 de 72 millions (1er semestre).

La comparaison entre les 6 premiers mois de 1934 tend à démontrer également que la courbe se relève d'une façon continue.

	Pièces	Quintaux	Val. 1000 fr.
Janvier	580,412	83.22	4,109,083
Février	829,376	118.80	6,138,746
Mars	1,048,849	134.33	8,043,463
Avril	1,000,738	101.55	8,007,406
Mai	1,060,198	92.01	8,279,671
Juin	1,098,233	114.69	8,519,494

## Chronique financière et fiscale

### Service de compensations.

Situation au 14 juillet 1934

#### Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 12,233,491.32
Paiements aux exportateurs suisses	» 10,724,172.—
Solde Avoir Suisse	fr. 1,509,319.32
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,722,603.20
Total à compenser	fr. 9,231,922.52
Dernier Bordereau payé No. 6468/2816.	

#### Chili.

Créances suisses non échues au Chili	fr. 1,208,508.87
Total à compenser	fr. 1,208,508.87

**Grèce.**

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 2,973,250,86
Paiements aux exportateurs suisses	» 2,558,766.33
Solde Avoir Suisse	fr. 424,484.53
<b>A ajouter:</b>	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,727,715.15
Total à compenser	fr. 3,152,199.68
Derniers Bordereaux payés Nos. 4429/2650/4938.	

**Hongrie.**

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 3,189,911.81
Paiements aux exportateurs suisses	» 3,134,552.60
Solde Avoir Suisse	fr. 55,359.21
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 4,094,359.42
Total à compenser	fr. 4,149,718.63
Dernier Bordereau payé No. 642/642.	

**Roumanie.**

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 21,790,991.34
Paiements aux exportateurs suisses	» 17,526,483.57
Solde Avoir Suisse	fr. 4,264,507.77
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	fr. 17,056,708.21
Total à compenser	fr. 21,321,215.98
Derniers Bordereaux payés:	7544/3074/8231/8098/6094.

**Yougoslavie.**

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 17,017,133.64
Paiements aux exportateurs suisses	» 16,000,548.59
Solde Avoir Suisse	fr. 1,016,585.05
Créances suisses non échues en Yougoslavie	fr. 4,244,085.30
Total à compenser	fr. 4,260,670.35
Dernier Bordereau payé No. 12963/8060.	

**Turquie**

Avoir Suisse à la Banque Centrale de Turquie	fr. 1,289,368.64
Paiements aux exportateurs suisses	» 491,229.18
Solde Avoir Suisse	fr. 798,139.46
Créances suisses en Turquie	» 1,931,091.34
Total à compenser	fr. 2,729,230.80
Dernier Bordereau payé No. 404.	

**Informations****Avis.**

Les créanciers des maisons  
*Bröcking, W., Hambourg*  
*Taillard, Paul, Saignelégier*  
 sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre  
*E. Wayngart, Paris.*

*L'Information Horlogère Suisse*  
 La Chaux-de-Fonds Rue Léopold Robert 42

**Service de demandes.**

Maison de Vienne cherche fournisseur de montres pour hommes et montres-bracelets et réveils, extra bon marché, pour exportation outre-mer.

Adresse et détails sont donnés aux intéressés par la Chambre suisse de l'horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, contre fr. 1.20 pour frais.

**Renseignements confidentiels.**

Les intéressés peuvent obtenir à la Chambre suisse de l'Horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, des renseignements confidentiels de l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne, sur:

No. 20. *Allemagne.* — Situation économique (en allemand).

No. 21. *U. R. S. S.* — Commerce avec l'étranger (en allemand).

Prise de joindre une enveloppe affranchie pour la réponse.

**Douanes****Espagne. — Droits (Agio).**

L'agio dû, au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou billets de banque, a été fixé, pour la période du 11 au 20 juillet, à 138.34 % (agio du 1er au 10 juillet 138.37 %).

**Brésil. — Nouveau tarif douanier.**

Nous sommes en mesure de donner ci-dessous le tarif douanier brésilien, publié par le « Diario Oficial, Estados Unidos do Brasil », le 11 juin dernier, tarif qui entrera en vigueur le 1er septembre 1934.

**Classe 29. Horlogerie.****Pièces détachées, mouvements et parties.**

		Droit minimum Milrels
1568	Ancres, balanciers, spiraux, chaussées, cliquets, couronnes, engrenages, tiges, fourchettes, pignons, ponts, roues et autres pièces similaires, pour montres de poche	<i>le kg.</i> 78.000
	autres	» 15.600
1569	<i>Cles</i> pour montres de poche	<i>le kg.</i> 39.000
	autres	» 7.800
1570	<i>Ressorts remontoir:</i> pour montres de poche	<i>le kg.</i> 52.000
	autres	» 10.400
1571	Cadrans, pendule, platines, ponts, suspensions et tambours:	
	pour montres de poche	<i>le kg.</i> 65.000
	Autres	» 13.000
1572	Mouvements complets montés:	
	pour montres de poche	<i>la pièce</i> 20.800
	autres	<i>le kg.</i> 8.320

*Nota:* N. 262. Les taxes ci-dessus seront appliquées aux pièces et mouvements métal ordinaire, dorés et argentés.

1573	<i>Boîtes de montres</i> , sans mouvements — les taxes les plus élevées pour les montres respectives terminées et complètes.
1574	<i>Verres</i> pour montres de poche

1574	<i>Verres</i> pour montres de poche	<i>le kg.</i> 15.600
	autres	» 3.120

1575	<i>Réveils</i> avec boîte en bois ou métal ordinaire	<i>la pièce</i> 7.800
	Idem, en albâtre, jaspe, marbre, porphyre, et pierres similaires, corne, os, matières plastiques, porcelaine, verre, et similaires, ou doublé de cuir	<i>la pièce</i> 15.600

*Nota:* N. 263. Est considéré comme réveil une montre qui indique seulement les heures avec sonnerie.

Les réveils à boîte à musique paient en plus 50 % sur les droits respectifs. Ceux de plus de 20 cm. de dimension seront considérés comme pendulette de table.

1576	<i>Montres:</i>	<i>la pièce</i>
	a) de poche ou bracelet:	
	sans complication de système:	
	1) à boîtes d'or ou de platine	21.840
	2) à boîtes d'argent simples, dorées, ou oxydées	8.740
	3) à boîtes de métal ordinaire	4.370
	4) Idem, dorées, argentées ou plaquées	6.550

b) avec complication de système, tels que: chronographes, chronomètres, de répétition, secondes indépendantes, et similaires

1) à boîtes d'or ou de platine

2) à boîtes d'argent, dorées ou oxydées

3) à boîtes de métal ordinaire

4) Idem, doré, argenté ou plaqué

c) avec des perles ou brillants, émeraudes, opales, rubis ou saphirs

*Nota:* N. 264: Les montres ci-dessus, en argent ou en métal ordinaire doré, argenté ou plaqué, avec garnitures en or ou platine, seront considérées comme tout en or ou platine pour le paiement des droits, et quand elles sont avec ornements ou garnitures d'émail, nacre, ivoire, ou tortue ou de pierres précieuses non spécifiées, elles seront soumises aux droits respectifs.

Celles en or ou platine avec de telles modifications, et celles en n'importe quel métal avec pierres fausses, paieront les droits respectifs sans aucune surcharge.

Sont compris dans les taxes ci-dessus les petites boîtes de carton, bois, ou papier servant à l'emballage et quand les montres sont en or ou platine,

un ressort de bâillet et une glace

Droit minimum  
Milrels

de réserve en plus.

Les bracelets en or, platine ou ar-

gent qui sont joints aux montres

paieront les droits séparément.

**Pendulettes de table:**

*la pièce* avec cabinet en bois ou métal ordinaire

1) jusqu'à 40 cm.

2) de plus de 40 cm.

Idem en albâtre, jaspe, marbre, por-

phyre, et pierres similaires, corne,

os, matières plastiques, porcelaine,

verre, et similaires ou doublé de

cuir

3) jusqu'à 40 cm.

4) de plus de 40 cm.

Idem en nacre, ivoire, tortue, mé-

tal ou argenté

5) jusqu'à 40 cm.

6) de plus de 40 cm.

*Nota* N. 265: Les montres en métal

ordinaire adaptées ou montées sur

socle de n'importe quelle forme jus-

qu'à 10 cm. de dimension paieront

la moitié de la taxe pour réveils:

celles avec un socle de plus de 10

jusqu'à 20 cm. la taxe complète, et

celles de plus de 20 cm. la moitié de

la taxe pour pendulettes de table,

selon la qualité du socle.

**Pendules avec et sans pendule.**

avec cabinet en bois ou métal ordinaire

1) jusqu'à 65 cm.

2) de 65 à 100 cm.

3) de plus de 100 cm.

Idem, avec

elles indiquent seulement les heures, ou le triple des droits des montres de poche, selon leur qualité: les droits pour les étuis sont à payer séparément.

*Excp.* — Les montres de poche, les réveils, ainsi que les autres montres, dont la boîte est en or ou platine, paieront les droits comme ouvrages non classifiés en ces matières avec réduction de 30 %, et celles en argent, les droits pour ouvrages en cette matière, sans réduction.

### Fermeture des fabriques pendant l'été 1934

Ensuite d'entente, les associations soussignées ont décidé de fermer les ateliers et fabriques de leurs membres pendant la semaine du 29 juillet au 4 août 1934.

Association cantonale bernoise des Fabricants d'horlogerie,  
Association cantonale bernoise des Branches annexes de l'horlogerie,  
Groupement des Fabricants d'aiguilles de montres,  
Association patronale horlogère du district du Locle,  
Société suisse des Fabricants de boîtes de montres en or,  
Société suisse des Fabricants de ressorts.

### Registre du commerce

#### Raisons sociales:

##### Enregistrements:

2/7/34. — *Meylan* (John-William M., du Lieu), procuration indiv. est conférée à Etienne Meylan, nickelage et argentage de mouvements de montres, Rue du Parc 148, La Chaux-de-Fonds.

9/7/34. — *Ward-Uhren Aktiengesellschaft* (Ward Watch Company Limited), soc. an. cap. soc. fr. 1000 nom., fabrication de montres, spéc. marque: «Ward». Cons. adm.: Hans Kocher, de Büren s.A. sign. indiv. Siège: Büren s.A.

9/7/34. — *Veuve Joseph Carlen* (Sidonie C.-Bonvin, de Chermignon), horlogerie, bijouterie, Sierre.

9/7/34. — *Womex Uhren A. G.* (Montres Womex S. A.) (Womex Watch Ltd), soc. an. cap. soc. fr. 10,000 nom., fabrication et commerce d'horlogerie, reprise des affaires de «Marcus Wollmann», fabrication de la montre Emwosa». Cons. adm.: Marcus Wollmann, de Biel. Siège: Rue Heilmann 14, Biel.

##### Modifications:

3/7/34. — La raison «A. Tschudy, F. Wehrli's Nachfolger, orfèvrerie et argenterie, Bischofszell», modifie son genre de commerce en: orfèvrerie, horlogerie, bijouterie-argenterie, optique et la raison sociale en: A. Tschudy.

2/7/34. — *Comptoir Général de Vente de la Montre Roskopf Société Anonyme Vve. Chs.-Léon Schmid et Cie.*, La Chaux-de-Fonds, a réduit son cap soc. de 800,000 à fr. 400,000 nom.

3/7/34. — Gaston-Francis-Gustave Cornioley cesse de faire partie de la soc. n. coll. Cornioley et Cie., fabrication, achat et vente d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds, qui est continuée par les deux autres associés Marguerite Cornioley-Harder et Maurice-Francis Cornioley, de La Chaux-de-Fonds.

6/7/34. — La maison «D. Isoz, Fabrique Mitspa», Neuchâtel, modifie son genre de commerce en: horlogerie-bijouterie-orfèvrerie, son siège est transféré à Faubourg de l'Hôpital 1 et la raison sociale est désormais: D. Isoz.

10/7/34. — *Dubois frères et Co.*, Manufacture des montres A. Rosskopf et Co., Fabricque du Grenier, succ. de Alexandre Dubois, fabrication d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds. Alexandre Dubois, décédé, cesse de faire partie de cette soc. com., sa commandite de fr. 50,000 radiée. Est entrée comme associée com. avec la somme de fr. 1000 Lily Dubois née Zumstein, du Locle, La Chaux-de-Fonds et des Planchettes.

10/7/34. — *Société Anonyme C. R. Spillmann et Co.*, fabrication et vente de boîtes de montres or et bijouterie, La Chaux-de-Fonds. Adm. délégué: Charles-Rodolphe Spillmann, membres du Cons. adm.: Albert Rais, et Oscar Aerni, déjà inscrits, Jules-Rodolphe Spillmann, de La Chaux-de-Fonds, nouveau.

12/7/34. — *Maeder-Leschot, Société Anonyme*, fabrique de boîtes de montres, Biel. Le cap. soc. est réduit de fr. 100,000 à 40,000 nom.

##### Faillites.

##### Ouverture de faillite:

25/6/34. — *Huguenin-Robert et Cie*, Vve. Louis, fabrication de boîtes de montres en or, soc. com. Rue Numa Droz 61, La Chaux-de-Fonds. Délai pour productions: 11 août 1934. Assemblée des créanciers: 18 juillet 1934.

**Etat de collocation:**  
Faillie: Société en nom coll. Nicolet frères, horlogerie, Tramelan.  
Délai pour action en opposition: 24 juillet 1934.

##### Clôture de faillite:

4/7/34. — *Uhraphon A. G.*, vente de montres et gramophones, Steinendorfstr. 18, Bâle.

##### Concordats.

**Sursis concordataire et appel aux créanciers:**  
27/6/34. — *Taillard Paul*, fabricant d'horlogerie, Saignelégier.

Délai pour productions: 31 juillet 1934.

Assemblée des créanciers: 11 août 1934.

##### Homologation du concordat:

29/6/34. — Société anonyme *Fabrique d'horlogerie Minerva S. A.*, Villeret (par abandon d'actif).

##### Prolongation du sursis concordataire.

*Marlys Watch Co. S. A.*, fabrique d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds. Sursis prolongé de deux mois, l'assemblée des créanciers du 16 juillet reportée au 10 septembre 1934.

## FRANCE

Représentant très bien introduit, ayant clientèle, désire s'adjointre d'autres articles intéressants en montres bracelets et tous genres.

Offres sous chiffre Y 21628 U à Publicitas Biel.

Nous serions acheteurs de

## mouvements 14 à 15 lig.

bonne qualité, épaisseur 15 à 18 douzièmes, échappement planté.

Les Fils de V. Piguet, Sentier. 3199

Fabrique d'horlogerie cherche à acheter

## l'outillage

pour la fabrication d'un calibre 8 3/4 lig. rond, pointage d'échappement 10 1/2 lig.

Ecrire sous chiffre P 2867 P à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

## U. S. A.

Important grossiste, premières références, possédant grande clientèle, cherche représentation exclusive de fabriques d'horlogerie produisant des mouvements prix moyens en qualité garantie.

Faire offres sous chiffre P 3196 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

## Terminages

Ancienne maison d'horlogerie bien organisée, entreprendrait terminages petites pièces en qualité soignée et bon courant.

Faire offres sous chiffre N 725 X à Publicitas Genève.

Qui sortirait

## Coupages de balanciers ?

Prix modérés.

Ecrire sous chiffre P 3198 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

## Pierres fines

Vérifications — Amincissages très justes pour emboutissages Prix intéressants.

**A. Girard**  
ERLACH (lac de Biel)

## Voyageur très capable

serait engagé par maison d'horlogerie, fabriquant tous les articles de vente actuelle.

Offres avec références à case postale 10627 Chaux-de-Fonds.

## COTES

17 Juillet 1934

### Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 65.— le kilo.

Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.—

» laminé, pour dorure > 3575.—

Platine > 4.90 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

### Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant.

Par carat

Qualités ordinaires fr. 2.20 — 2.40

Grain fermé, petit roulé > 2.40 — 2.60

Boart Brésil > 3. — 3.10

Eclats > 2.10 — 2.25

Carbone (Diamant noir) pour poudre > 16.— 20.—

Tendance ferme.

Cours communiqués par:

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève

<b>Comptant</b>				
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).				
Aluminium intér. 100				
» export.	100	100	100	100
Antimoine	39.40	39.40	39.40	39.40
Cuivre	29.15/	29.17/6	30	29.18/9
» settl. price	29.12/6	29.15/	30	30
» Électrolytiq.	32.17/33	32.15/33	33.33.15/	33.33.10/
» best. selected	32.33.5/	32.33.5/	33.5.33.15/	32.15/33.15/
» wire bars	33	33	33.10/	33.10/
Etain anglais	230.15/	230.15/	230.17/6	230.12/6
» étranger	230.7/6	230.17/6	230.18/9	230.13/9
» settl. price	230.5/	230.15/	231	230.15/
Straits	231	231.10/	231.18/3	231.10/
Nickel intérieur	200.205	200.205	200.205	200.205
Plomb anglais	10.13/9	10.17/6	10.15/	10.15/
» étranger	10.13/9	10.17/6	10.16/3	10.10/
» settl. price	10.15/	10.17/6	10.17/6	10.15/
Zinc	13.6/3	13.8/9	13.7/6	13.6/3
» settl. price	13.1.6	13.10/	13.7/6	13.7/6

<b>Comptant</b>				
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent 202				
Argent	280	275	275	275
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	20.000	20.000	20.000	20.000
» iridié 25 %	27.500	27.500	27.500	27.500
Iridium	45.000	45.000	45.000	45.000

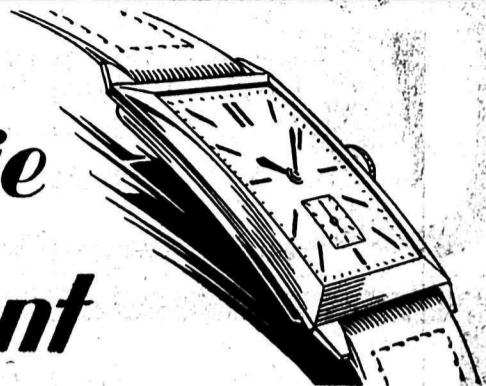
<b>Comptant</b>				
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Or (shill.) 188.01/2				
Palladium (Lstg.) 41/8	41/8	41/8	41/8	41/8
Platine (shill.) 155	155	155	155	155

(par once standard 925/1000 en pence).  
Argent en barres | 20.9.16 | 20.11.16 | 20.3/4 | 20.9.16  
New-York | 11 juillet | 12 juillet | 13 juillet | 14 juillet  
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).  
Argent en barres | 46.1/8 | 46.1/2 | 46.5/8 | 46.3/8

<b>Escompte et change.</b>				
Suisse: Taux d'escompte	2%	avance s/nantissement	2 1/2 %	offre
en francs suisses %				



# *fabriques d'horlogerie se recommandant*



**Hoefer & Cie**, La Chaux-de-Fonds

**A.** 1. 2. 3. 4. 6. **B.** 12. 13. **E.** 46. 56. 58.

**Schild & Cie S. A.**, Chaux-de-Fonds

**A.** 1. 2. 8. **E.** 45. 50. 51. 54. 59.  
**F.** 60. 61. 70. **G.** 71.

**Calendar Watch Co. S. A.**  
La Chaux-de-Fonds

**A.** 1. 2. 3. 9. **E.** 51. 54. 59. **D.** 31.

**Era Watch Co Ltd.**  
G.Ruefli-Flury & Co. Biel

**A.** 1. 2. 4. **B.** 12. 13. **C.** 26.

**E.** 46. 53. 56. **G.** 71.

**G. Gagnebin & Cie**, Tramelan

NIGA et POSTALA

**A.** 1. 2. 3. 4. 6. **B.** 20. **C.** 25. 28.  
**D.** 32. 41. **E.** 46. **F.** 65. **G.** 71.

**Léon Gindrauf**, Tramelan

Isis Watch

**A.** 1. 2. 3. 4. 7. **D.** 32. 42. **E.** 46. **G.** 71.

**Albert Uebelhart & Cie**  
Rosières

**A.** 1. 2. 4. 7. **B.** 12. 13. 21. **E.** 46. **G.** 71.

**Perfecta S. A.**, Porrentruy

**A.** 3. 4. 5. **B.** 20. **E.** 45. 50. 59.

Fabrique Suisse de Réveils et Pendulettes  
„Leviol” Ls Schwab, Moutier (Suisse)

**F.** 60. **G.** 75. 76.

**Provis Watch Co. Ltd.**  
Bienne

**A.** 1. 2. 3. 4. 5. 9. **B.** 12. 13. 20.

**E.** 46. 53. 56. **G.** 71.

**Cie Reymond**, Chaux-de-Fonds

**A.** 1. 2. 4.

## Indication des signes:

**A.**

### Montres ancre

- |                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1. Bracelets pour Dames.  | 6. Poche plates, extra plates. |
| 2. Bracelets pour Hommes. | 7. Heures sautantes.           |
| 3. Montres de poche.      | 8. Bracelets 8 jours.          |
| 4. Mouvements.            | 9. Montres calendriers.        |
| 5. Seconde au centre.     | 10. Montres pr. garde-malades. |

**B.**

### Montres cylindre

- |                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| 12. Bracelets pour Dames.  | 20. de poche.         |
| 13. Bracelets pour Hommes. | 21. Heures sautantes. |

**C.**

### Montres Roskopf

- |                |                        |
|----------------|------------------------|
| 25. de poche.  | 27. Heures sautantes.  |
| 26. Bracelets. | 28. Seconde au centre. |

**D.**

### Montres compliquées

- |                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| 30. Compteurs de sport. | 40. Rattrapantes.                   |
| 31. Quantièmes.         | 41. Répétitions.                    |
| 32. Chronographes.      | 42. Remontoir automatique.          |
|                         | 43. Chronographes heures sautantes. |

**E.**

### Spécialités

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| 45. Montres pour Automobiles. | 53. Montres automates.                 |
| 46. Baguette.                 | 54. Montres portefeuille.              |
| 47. Montres pendentifs.       | 55. Mouvements 8 jours pour compteurs. |
| 48. Montres Motocycle.        | 56. Incassables.                       |
| 49. Montres bagues.           | 57. Heures sautantes calendriers.      |
| 50. Montres 8 jours.          | 58. Hermétiques. Imperméables.         |
| 51. Pendulettes 8 jours.      | 59. Montres réveils.                   |
| 52. Montres pour aveugles.    |  |

**F.**

### Pendulettes et pendules

- |                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| 60. Pendulettes.             | 65. Montres chevalet.     |
| 61. Pendulettes électriques. | 70. Horloges électriques. |

**G.**

### Divers

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| 71. Tous les genres courants.    | 75. Réveils.              |
| 72. Porte-échappement.           | 76. Réveils-portefeuille. |
| 73. Roskopf mixte, échap. ancre. | 77. Oiseaux chanteurs.    |
| 74. Pièces à clef.               |                           |

**Leonidas Watch Factory**

St-Imier

**A.** 1. 2. 3. **D.** 30. 32. 40. **G.** 71.

**Cie des Montres Sportex S. A.**  
St-Imier

1<sup>er</sup> prix Observatoire de Neuchâtel

**D.** 30. 32. **E.** 58.

**Meyer & Studeli S. A.**  
Soleure

**A.** 1. 2. 3. 4. 6. 7. **B.** 12. 13. 20. 21.  
**E.** 56. 57. **G.** 71.

**Société Horlogère Recon-**  
**villier** (Reconvilier Watch Co S. A.)

**A.** 1. 2. 3. 4. 7. **C.** 25. 27. 28. **E.** 45. 48.

52. 53. 54. 55. **F.** 60. 65. **G.** 72. 73. 74.

**Gunzinger Frères**  
Rosières (Sol.)

**A.** 1. 2. 4. 7. **B.** 12. 13. 21. **D.** 42.  
**E.** 46. 56. 58. **G.** 71. 73.

**Fabrique Excelsior Park**  
St-Imier

**A.** 3. **D.** 30. 32. 40. 41. **E.** 59.

**Brenzikofler Frères S. A.**  
Tavannes

**A.** 2. 3. 4. 6. 7. **G.** 71.

**A. Reymond S. A.**, Tramelan

**A.** 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. **B.** 12. **C.** 26.

**D.** 30. 32. 41. 42. **E.** 46. 49. 52. 54. 56. 58.  
**G.** 71. 73.

**Stroun Frères S. A.**, Grenchen

**A.** 1. 2. **B.** 12. 13. 20. 21.

**C.** 25. 26. 27. 28. **E.** 45. 54. 52.

**Pour la location des**

**cases encore dispo-**  
**nibles, prière de**  
**s'adresser sans retard**  
**à Publicitas Chaux-de-**  
**Fonds et succursales.**

**OFFICE FIDUCIAIRE**

D<sup>r</sup> F. SCHEURER & CIE

NEUVEVILLE BIENNE NEUCHATEL

Tél. 46

Tél. 23.34

Tél. 4.19

**FABRIQUE DE RESSORTS**

**RESSORTS SOIGNÉS**

Temple allemand 91,93,95

LA CHAUZ-DE-FONDS

Téléphone 23.440

Spécialité:  
RESSORTS RENVERSÉS



**V. GEISER & FILS**

Maison de La Chaux-de-Fonds, cherche

**TERMINEURS**

pouvant fournir mouvements ancre 8/12, 7/11, 9 3/4, 6 1/2, 18 1/2/19 lig.

Offres détaillées sous chiffre P3160 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Dépôts  
Brevets d'invention

Marques et Modèles

Office W. Koelliker

Bienna

93, Rue Centrale, 93

Téléphone 3122

NOTZ & CO.  
BIENNE  
ACIER  
SANDVIK

Je cherche

**machine à graver Deckel**

grand numéro.

Faire offres sous chiffre P3154 C à Publicitas  
La Chaux-de-Fonds.

**EXPORTATION**

Importante maison d'exportation voyageant régulièrement dans les pays d'outre-mer, invite les

**Fabricants d'outils  
et fournitures d'horlogerie**

désirant pousser leurs spécialités dans ces pays, à soumettre leurs meilleurs prix du jour, sous chiffre P3132 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

**Installation de dépoussiérage**  
**pour**  
**Lapidaires, Tours à polir, etc.**  
 Innombrables références, 35 ans d'expériences  
**Ventilation S. A., Stäfa**  
P 6 Z Zurich



La maison  
**S. H. KAHL, GENÈVE**  
 12, BOULEVARD DU THÉÂTRE  
**RACHÈTE DU CARBONE**  
 aux meilleurs prix



**Potences et oufillages**  
 de précision pour chasser les pierres  
 Potence robuste et sensible au travail  
 Livraison rapide  
**Henri Hauser S. A.**  
 Machines de précision  
**BIENNE** Tél. 49.22

**Bureau d'Ingénieur-Conseil**  
 (spécialiste en horlogerie et en petite mécanique)  
**LAUSANNE** **A. Bugnion** **GENÈVE**  
 2, Grand-Pont 20, rue de la Cité  
 Dépôts de brevets d'invention, en Suisse et à l'Etranger, marques, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.  
 Monsieur Bugnion reçoit personnellement, tous les mardis, de 2 à 5 h. à son bureau de La Chaux-de-Fonds, rue Neuve 18, (téléphone 21.164). Sur demande, rendez-vous sur place pour les autres localités de la région.

**Agences de brevets - Offices fiduciaires**  
**Avocats et Notaires - Renseignements commerciaux**

**Bureau Fiduciaire & Commercial**  
**Georges Faessli**  
 Licencié ès sciences com. et écon. — Expert comptable A. S. E. — Diplôme Chambre suisse pour expertises comptables.  
 Rue du Bassin 4 NEUCHATEL Téléphone 12.90.

**Pierres fines pour l'Horlogerie**  
**Grenat, saphirs, rubis, etc.**  
**RUBIS SCIENTIFIQUES**

**Pierres à emboutir - Pierres à chasser**  
Diamètre précis  
**Pierres-boussoles pour compteurs électriques**  
**Pierres pour rhabillage.**

**THEURILLAT & C°**  
**PORRENTRUY**  
 LIVRAISON PAR RETOUR



*Une salle pour vos conférences  
 et un excellent repas*

**Buffet**  
*fd Widmer*  
**Bienna**

**SOCIÉTÉ ANONYME DES MONTRES EROS**  
**EROS WATCH Co. Ltd**

**PORRENTRUY**  
 Montres ancre et cylindre 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub>-20" genres bon courant  
 Solidité — Interchangeabilité — Réglage précis  
 Demandez offres et catalogues.

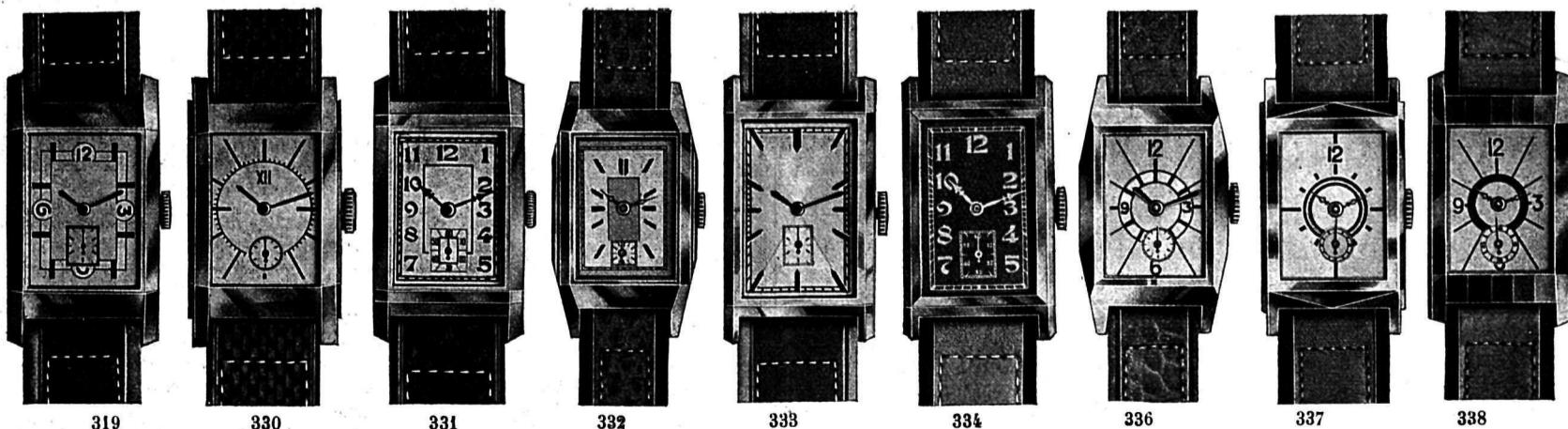
**Ogival**

**La Chaux-de-Fonds**  
 Téléphone 22.431  
 Ilivre le  
**7<sup>3</sup>/<sub>4</sub>**        
**11**      avantageusement.

**Je cherche**  
 des lépines cyl. 18 lig. d'une qualité très supérieure,  
 boîtes nickel;  
 des lépines cyl. 18 et 16 lig., qualité bon courant,  
 Expédiez vos prix et échantillons à **A. Jacobs**,  
 Prinses Mariannelaan 210, Voorburg, Hollande.

Horloger connaissant à fond toutes les parties de la montre,  
**cherche fabricant**  
 pour terminages.  
 Travail garanti sous tous rapports et à des prix intéressants.  
 Offres s. chiffre H 30967 X à Publicitas Genève.

# LOUIS LANG S. A., PORRENTRUY



Modèles 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> lig. rond et 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> / 12 lig. des genres que nous exécutons en argent, métal chromé, lapidé, façon lapidé, plaqué or laminé.